

Pour plus
d'informations

Symphonie

Je souhaite, sans engagement de ma part :

Etre contacté(e) par un conseiller funéraire

Mlle. Mme M.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : |_|_|_|_|_|

Ville :

N° de téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

e-mail :

Date de naissance : / /

Vous pouvez me contacter de préférence aux horaires suivants :

8h-10h 10h-12h 14h-16h 16h-18h

Retournez ce coupon sous enveloppe à l'adresse indiquée ci-après :

PR//15/032/VI

POMPES
FUNÈBRES
PVBLIQUES
RHÉNANES

PÔLE FUNÉRAIRE PUBLIC DE STRASBOURG

17 rue des Bouchers 67 000 Starsbourg

Tél. 03 88 24 76 24

N°orias : 13 002 682 - N°d'habilitation : 10 67 139 et 12 67 215

Les avantages de Symphonie

- Prévoyance accessible à tous sans limite d'âge.
- Assistance complète 24h/24 - 7j/7 saluée par la presse professionnelle.
- Libre choix des bénéficiaires à tout moment.
- Aucune formalité médicale.
- Couverture immédiate dès le premier jour de votre adhésion.
- Exonération des droits de succession selon la législation en vigueur.

Pour tout renseignement

POMPES
FUNÈBRES
PVBLIQUES
RHÉNANES

PÔLE FUNÉRAIRE PUBLIC DE STRASBOURG

17 rue des Bouchers 67 000 Starsbourg

Tél. 03 88 24 76 24

N°orias : 13 002 682 - N°d'habilitation : 10 67 139 et 12 67 215

Mutac

4 rue du Professeur Forgue
CS 40972 - 34078 Montpellier CEDEX 3
Tél. : 04 67 06 09 09 – Fax : 04 67 92 12 92
e-mail : contact@mutac.com
www.mutac.com




mutac
LA MUTUELLE PRÉVOYANCE OBSÈQUES



Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du code de la Mutualité n° SIREN 339198939

PR//15/032/VI



Une prévoyance obsèques pour vous et les vôtres

Symphonie

Pour éviter à vos proches la charge des frais funéraires
dans le respect des volontés choisies auprès de votre opérateur funéraire

POMPES
FUNÈBRES
PVBLIQUES
RHÉNANES

PÔLE FUNÉRAIRE PUBLIC DE STRASBOURG

Symphonie, une prévoyance mutualiste

Symphonie vous offre, dès aujourd'hui, la tranquillité d'esprit.

Afin de garantir, qu'au moment venu, vos obsèques se dérouleront comme vous l'avez souhaité, votre opérateur funéraire vous propose **une formule simple et facile à souscrire** : la garantie Symphonie de Mutac (mutuelle spécialisée dans l'assistance et le financement liés aux obsèques depuis 1973). Elle vous assurera la prise en charge des frais d'obsèques par anticipation pour **simplifier les choix** et démarches à votre entourage.



Le tiers payant obsèques national Mutac

Choisir ce système, c'est être certain que votre capital servira à payer les frais d'obsèques. Mutac paie directement la facture à votre opérateur funéraire dans la limite du capital assuré et vos proches n'ont pas à faire l'avance d'une dépense souvent importante. Le reliquat éventuel de votre capital sera attribué aux bénéficiaires de votre choix.

Pour garantir que le capital soit réellement versé à votre opérateur funéraire, ce dernier est désigné comme bénéficiaire prioritaire. Si vous ne le souhaitez pas, le capital sera alors versé aux autres bénéficiaires qui pourront l'utiliser à leur convenance, à des fins qui peuvent être étrangères au financement des obsèques.

Bien choisir sa couverture

Selon les prestations et les volontés particulières pour lesquelles vous opterez, le choix du capital nécessaire pour en assurer la réalisation sera déterminant. Certains capitaux peuvent être insuffisants pour couvrir cette dépense. **Disposant d'une solide expertise, votre opérateur funéraire est à votre disposition pour vous conseiller et évaluer le capital adapté à vos frais d'obsèques.**

Symphonie, en toute liberté

En toute simplicité

Quel que soit votre âge, Symphonie de Mutac permet de constituer un capital, à votre convenance, pour financer les prestations d'obsèques choisies auprès de votre opérateur funéraire.

- Vous constituez votre épargne obsèques à votre rythme et pour le montant souhaité.
- Sans limite d'âge.
- Sans formalités médicales.

En toute sécurité

- Symphonie est une formule qui vous assure un capital garanti à vie et réévalué chaque année.

Disponible immédiatement après la date d'adhésion (sous réserve des premiers versements effectifs), cette garantie est cumulable avec les éventuelles prestations servies par d'autres organismes de prévoyance.

En toute liberté

- Vous avez le choix entre deux formules de versements :
 - 1) le versement unique
 - 2) des versements périodiques annuels, semestriels, trimestriels ou mensuels, dont les échéances de prévoyance peuvent aller jusqu'à 60 mois.
- Avec Symphonie, vous avez la faculté de choisir librement les bénéficiaires (parents, proches ou personnes désignées) à qui sera versé le reliquat du capital décès une fois le règlement de l'opérateur funéraire effectué.
- Elle s'adapte également en permanence à toute modification éventuelle effectuée auprès de votre opérateur funéraire.

Une assistance complète

Grâce à **Mutac Assistance Funéraire**, votre entourage est soutenu et accompagné dans toutes ses démarches : **aide à l'organisation des obsèques**, rapatriement du corps en cas de décès à plus de 30 Km de votre domicile. Nous mettons à disposition de vos proches un forfait de **5 nuits d'hébergement** dans la semaine suivant le décès. Nous prévoyons également un **soutien psychologique** pour vos proches (incluant jusqu'à 8 entretiens avec un psychologue clinicien) destiné à les aider et à les soulager et une aide en cas de **perte d'autonomie du conjoint survivant**. Ils disposent également d'une **aide à la rédaction des documents administratifs** (jusqu'à 4h au domicile).

Votre carte personnelle Mutac



Elle vous est remise dès la confirmation de votre adhésion. Conservez-la sur vous. En cas de décès, vos proches sauront immédiatement à qui s'adresser.

